

# ATTESTATION DE COMPETENCE

pour le contrôle des installations électriques  
par thermographie infrarouge

Attestation n° 14.061 B

Date de fin de validité : 07/06/2022

Décernée à

Monsieur Alain HEDOUX

Fait à

Saint-Marcel

Le

07/06/2018

Cette attestation de compétence permet de réaliser les contrôles par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19 et de délivrer des compte-rendus de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.



Thibault Gousset  
Directeur formation

